

DELIBERATION 2026-31

Tarifs services petite enfance

L'an 2026, le 28 août à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur DEVE Dominique, maire.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Membres en exercice	11
AUGUSTA Bérengère	X		Présents	10
BRILHAULT Géraldine	X		Votants	11
CACERES Sophie	X		Date de convocation	11/08/2026
DEVE Dominique	X		Secrétaire de séance : CACERES Sophie	
DUVERGEY Michel	X			
FERGANI Alexandre		X		
HORAK Magali	X			
LEROY Emilie	X			
MAGNE Michel	X			
TLEMSANI Slimane	X			
VOISIN Éric	X			
M Alexandre FERGANI donne son pouvoir à M Eric VOISIN				

La société Yvelines Restauration a décidé d'augmenter le prix du repas à compter du 1er septembre 2026. Par conséquent, il est proposé de réévaluer le tarif de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2026.

Le maire rappelle que le tarif actuel est de 5.20€. Il propose d'augmenter le tarif à 5.25€.

Il propose également, la création d'un tarif de repas à 9.00€ pour les repas des enfants présents en cantine sans réservation effectuée préalablement.

Les tarifs de garderie scolaire restent inchangés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

- Garderie du matin (7h00-8h35) : 2.50€
- Garderie 16h15-17h30 : 2.50€
- Garderie 16h15-19h00 : 4.00€
- Repas de cantine scolaire : 5.25€
- Repas non réservé de cantine scolaire : 9.00€

Le conseil municipal décide d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2026.

DEVE Dominique,
Le maire